

## Entrepreneuriat des femmes Des plans, des réseaux, peu de moyens

**Les statistiques sur le sujet mériteraient d'urgence un rafraîchissement, mais c'est un fait : en Normandie comme en France, l'entrepreneuriat est majoritairement une affaire d'hommes. Pourtant, de nombreuses femmes ont franchi le pas de la création et le CESER est allé à leur rencontre. Il en ressort que, si l'accompagnement et « l'effet réseau » ont joué un rôle décisif dans leur parcours, le système est encore largement perfectible.**

**Des chiffres rares et datés.** On sait peu de chose des entrepreneures normandes. L'Insee nous apprend qu'elles sont 24 600 (soit 30% du total) dans la région, qu'elles ont un niveau de diplômes plus élevé que les hommes, et qu'elles exercent majoritairement dans les services à la personne, le commerce de détail et l'hébergement-restauration. Des données intéressantes qui datent... de 2014. Difficile, dans ces conditions, de conduire des politiques publiques adaptées. Le CESER suggère une analyse genrée systématique dans la production de données socio-économiques, et propose d'en faire un axe de recherche du prochain CPER.

**Un foisonnement de réseaux, une coordination à affiner.** Grand classique du monde de l'entrepreneuriat, le risque d'isolement est encore plus élevé chez les femmes. L'accompagnement joue donc à cet égard un rôle décisif, mais encore perfectible. Les dispositifs dédiés de la Région « Ici je monte ma boîte » ou de BPI Création pourraient accentuer leurs efforts sur la formation des acteurs de l'accompagnement aux spécificités de l'accueil des femmes. D'autre part, les réseaux ou clubs d'entrepreneures sont nombreux : certains affichent un label national, d'autres ont été créés spécifiquement en Normandie, à quoi il faut ajouter de multiples initiatives locales ou en ligne. Leur succès est incontestable, et leur utilité réelle, mais une coordination permettrait de donner plus d'ampleur à leurs actions.

**Les plans se succèdent, les moyens peinent à suivre.** Depuis les années 80, la loi introduit progressivement une logique égalitaire dans la représentation des hommes et des femmes au sein de l'entreprise. Dernière action en date, l'index de l'égalité professionnelle permet de lutter contre les écarts salariaux au sein d'une entreprise. Le CESER propose que la Région intègre la valeur de cet index comme critère de pondération des aides économiques, ainsi que comme critère optionnel



Communiqué  
22 juin 2020

dans l'attribution des marchés publics. Enfin, le Plan d'action régionale (PAR) pour l'entrepreneuriat des femmes, mis en place par l'Etat, est un outil ambitieux : il dresse un tableau exhaustif du sujet, propose des actions concrètes, mais peine à se déployer faute de moyens humains suffisants. Un plan de cet envergure mériterait d'être suivi a minima par une personne à temps plein, note le CESER.